

SMIVOM DE LA MOUILLONNE RD 820 – Pont de Clêche 31190 MIREMONT

Nombre de Membres – En exercice : 32 Présents : 22 Votants : 22

Date de la Convocation : 23/03/2016

Objet : Délibération n° 16 03 04 : MONTANT DU POOL ROUTIER 2016-2018

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le Comité du Syndicat Mixte de la Mouillonne s'est réuni en session ordinaire, à son siège, sous la présidence de M. ZDAN Michel.

Présents : MM. MARQUIER Serge (AURIBAIL) - DISSEGNA Patrick (AUTERIVE) - BLANCHOT Dominique (BEAUMONT/LEZE) — BRIOL Patrick (CAUJAC) - GUY David (CINTEGABELLE) - LORRAIN Jean-Luc (GRAZAC) - ASQUIE Jacques (GREPIAC) – VESELY Guy (LABRUYERE-DORSA) — CAZAJUS Joël (LAGRACE-DIEU) – PONS Alain (LE VERNET) - COUZIER Jean-Jacques (MAURESSAC) - RAMOS J-Louis (MIREMONT) - DUPRAT Serge (PUYDANIEL) — BEZIAT Denis (VENERQUE) - BLANC Jean-Claude, ZDAN Michel, PASQUET Wilfrid, AZEMA René, CHENIN Jean (CC Vallée de l'Ariège) - BAYONI Pascal, PARACHE Sabine, TISSEIRE Bernard (C.C. Lèze-Ariège-Garonne)

Excusé et représentés : MM. DEMANGE Serge (LE VERNET) représenté par M. PONS Alain

Excusés : MM. PACHER René (AURAGNE) – RIVELLA Alain (GREPIAC) - MAGGIOLO Serge, DIDIER Claude, SIRABELLA Roger, (CCVA).

Secrétaire de séance : M. CAZAJUS Joël

Lors des séances du 28-29/01/2016, le Conseil Départemental a adopté le programme du Pool Routier 2016-2018.

Les montants ont été revus à la baisse par rapport aux demandes figurant sur la délibération du SMIVOM du 28/05/2015.

M. le Président propose donc d'enregistrer le programme du PR 2016-2018 par communes en fonction des montants arrêtés afin de pouvoir établir les programmations à venir.

Communes	Montant de travaux inv. PR 2016-2018 € HT
AURAGNE	60 000.00
AURIBAIL	100 000.00
AUTERIVE	983 275.00
BEAUMONT/LEZE	180 800.00
ESPERCE	5 980.00
GREPIAC	56 050.00
LAGRACE-DIEU	38 453.00
LABRUYERE DORSA	50 000.00
LE VERNET	216 000.00
MAURESSAC	61 762.00
MIREMONT	123 559.00
PUYDANIEL	24 999.00
VENERQUE	180 000.00
TOTAL	2 080 878.00

Il demande au Comité Syndical de se prononcer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité des présents, le programme du pool routier 2016-2018 et mandate le Président pour signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours,
mois et an que dessus

Le
Le Président

Michel ZDAN

